



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à LONDINIÈRES sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 26

7 absents : M. Lévêque J, M. Carpentier L, Mme Caplet C, M. De Chezelles A, Mme Depoix M-C, M. Grandsire B, M. Boinet O.

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE 
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY absent excusé
BURES EN BRAY	M. PAILLARD JEAN FRANÇOIS
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE 
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL 
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN
FRESNOY FOLNY	M. DEBURE GILBERT 
FRESNOY FOLNY	M. CARPENTIER LAURENT absent excusé

FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE absente excusée
FRESNOY FOLNY	Mme BEUVAIN ISABELLE
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD absent
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET ARMELLE 
LONDINIÈRES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE 
LONDINIÈRES	Mme MARTEL RÉGINE 
LONDINIÈRES	M. HURARD FRANÇOIS 
LONDINIÈRES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE absente
LONDINIÈRES	M. ANGER SEBASTIEN
LONDINIÈRES	Mme WATTELIER NATHALIE 
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE 
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ 
PUISENVAL	Mme LEDUE SABINE 
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL 
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC 
SAINTE PIERRE DES JONQUIÈRES	Mme BILLER BÉNÉDICTE 
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO absent excusé
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER absent excusé
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY 

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibération 2023-028

Le conseil procède, sous la présidence du doyen d'âge Mme Lermechain, à l'examen du compte administratif principal, du compte administratif de la zone d'activité et du compte administratif de la maison de santé. Ils n'appellent aucune remarque.

Les comptes administratifs sont votés. La Présidente ne participe pas au vote.

Délibération 2023-027

Les comptes de gestion dressés par le percepteur pour le budget principal, pour le budget de la zone d'activité et pour le budget de la maison de santé sont adoptés à l'unanimité sans observation ni réserve.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023, FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS

Délibération 2023-026

Le Conseil Communautaire délibère sur les taux des taxes locales et les fixe comme 2022 :

- Foncier bâti : 0,602 %
- Foncier non bâti : 1,24 %
- Taxe habitation additionnelle : 1,37 %
- Cotisation foncière entreprise : 0,689 %
- Taxe des Ordures Ménagères : 11 %
- Taux fiscalité prof zone : 18,52 %

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le dernier PV est approuvé à l'unanimité.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2023-020

Le conseil délibère pour soutenir la **Mission Locale du Talou**, celle-ci intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches vers l'accès à l'emploi. Le montant de cette subvention pour 2023 sera de **1 500 €**.

Délibération 2023-021

Le conseil décide d'accorder à la maison des ados MDA Caux-Maritime une subvention de 1 500 € pour l'année 2023.

Délibération 2023-022

Le conseil délibère pour verser une aide de 1 500 € en faveur des jeunes sapeurs-pompiers.

Délibération 2023-023

Le conseil délibère pour faire revenir l'automobile club de l'ouest concernant la journée pour le criterium du jeune conducteur et paiera les frais inhérents liée à cette journée.

Délibération 2023-024

Le conseil a délibéré pour les subventions 2023 aux associations.

Associations	Vote
AS Collège	1 500 €
Black Stars	1 100 €
Club Canin	2 000 €
École de Musique	12 680 €
Foot US Londinières	6 500 €
Grenier de la Mothe	2 000 €
Handball Londinières	8 104 €
Judo Club Londinières	630 €
Les Jeunes de Fresnoy-Folny	1 000 €
Prader Willi	1 000 €
Resto du cœur	499 €
Sarabande	1 500 €
Syndicat d'initiative	600 €
Temple Fest	2 000 €
Tennis Londinières	5 800 €

5. DÉLIBÉRATION GEMAPI

Délibération 2023-029

Le conseil délibère :

- Le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2023 reste identique à celle de 2022 (48 160 €)

6. AVENANT IKOS CONCERNANT LA DÉCHETTERIE

Délibération 2023-019

Le conseil a délibéré pour convenir d'un avenant n°5 avec Ikos concernant le lot n°3 (Collecte et traitement des déchets de la déchetterie) permettant de revoir le détail quantitatif qui avait été sous-évalué lors du lancement du marché en 2017.

7. QUESTIONS DIVERSES (LOCAL RUE GÉNÉRAL DE GAULLE - VENTE)

Délibération 2023-018

Le conseil délibère pour vendre le local situé 24 rue du Général de Gaulle aux Ambulances Lemesle pour un montant de 170 000 €

Délibération 2023-034

Le conseil délibère pour l'intervention de l'entreprise Peltier Nettoyage pour un montant de 1 500 € afin de nettoyer les locaux situés sur la Zone d'Activité (anciennement Serapid).

Délibération 2023-039

Suite au Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, la communauté de communes va régler la facture de la création du site internet pour un montant de 5208 € avec un hébergement de 648 € et accepte les subventions qui leur seront accordés pour la création du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal

